

REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX – Landes

Le Marsan Agglomération

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT9 – Landes
Date de la réunion	15 septembre 2011
Lieu de réunion	Conseil Général Landes – Mont de Marsan
Référence	GPSO-11-ISA-1-CRT-4693-v1

Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- **Introduction** : RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juillet 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.
- **Présentation des optimisations effectuées sur le tracé retenu par le COPIL du 23/06/11**
 - Modification du profil en long de la liaison intergares : cette optimisation permet le passage au niveau du terrain naturel de la voie ferrée (limite les remblais). Le rétablissement de la RD932 est assuré en PRO.
 - Adaptation du tracé en plan juste en amont de la gare nouvelle, qui correspondait à une ancienne limite de secteur entre hypothèses de tracé.
 - Suppression de la voie du débranchement Béarn-Bigorre (projet en cours d'étude). Une réserve foncière de cette voie 2 sera intégrée dans les emprises du projet GPSO.

- **Balayage des rétablissements**

Le principe de construction de la LGV est expliqué, à savoir dans les zones boisées, le défrichement assorti de dessouchage sur 25 m environ de part et d'autre des emprises ferroviaires définitives. Ce principe est soumis à l'avis des services de secours et de la profession sylvicole. Il permet de préserver la voie ferrée de chute d'arbre et de mettre en place des pistes latérales de circulation (en grave non traitée ou en sable). Dans les zones agricoles, les emprises seront limitées au strict nécessaire.

Il est indiqué que le positionnement des passages pour la grande faune (PGF) en fonction des corridors de déplacement est en cours de réalisation sur la base d'échange avec les fédérations de chasse et les écologues. Il est précisé que certains PGF pourront être de type mixte (empruntable par la faune et les exploitants forestiers + services de secours), certains seront spécifiques (empruntable uniquement par la faune, et par les services de secours uniquement en cas de nécessité).

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les pistes mises en œuvre latéralement à la LGV. Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

Commune de Lucbardez :

Souhaite savoir comment les habitants de la commune pourront rejoindre la gare nouvelle, et indique que la piste menant à la gare depuis le bourg est privée et non revêtue.

RFF précise que les accès à la gare sont prévus depuis la RD932, par une voirie longeant la liaison intergares conformément aux précédents échanges, et par une route longeant par le Nord la LGV et branchée sur la RD392 (en provenance de Canenx-et-Réaut).

Conseil général des Landes

Souhaite le branchement de l'accès routier à la gare sur la RD932 soit symbolisé par une flèche car cette zone est en cours d'étude (aménagement de la RD et du carrefour du Caloy).

Communes d'Uchacq-et-Parentis et Cère :

RFF présente la proposition de rétablissement en place de la RD651 et précise l'impact des entrées en terre sur le bâti construit le long de la RD (Perraquet, Champigny, Badet). L'accès à Champigny sera modifié (carrefour plus au Nord avec la RD plus au Nord). Le hameau de Perraquet sera directement touché par les talus du rétablissement, l'accès aux maisons de Badet sera délicat et ne pourra plus se faire en direct sur la RD, en hauteur dans ce secteur, celui-ci nécessitera le passage sur les propriétés.

Une solution de rétablissement de la RD avec un contournement par l'Est de ces hameaux est évoquée en réunion mais non retenue.

- **Conclusion :** RFF effectue la synthèse de la réunion et souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet comme demandé par le préfet